

Lot n° : **267**

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

VILLE DE LA ROCHE SUR YON

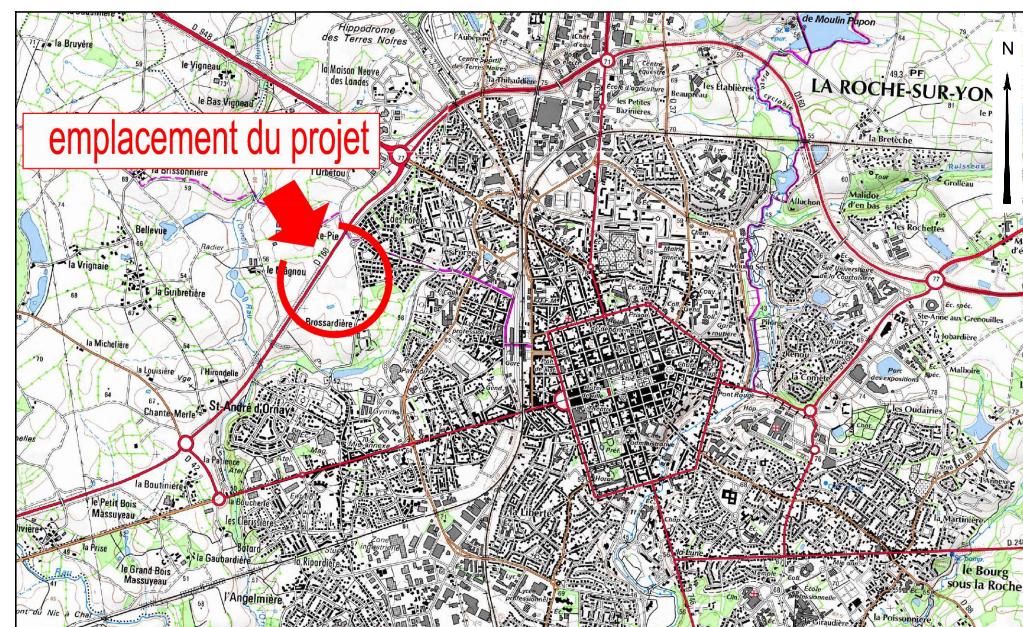
Rue de la Brossardière

Lotissement à usage principal d'habitation "Les Domaines de la Brossardière" Ilot 5 - Tranche 8

autorisé par arrêté n° PA 085 191 24 Y0002 du 24 octobre 2024
arrêté modificatif en cours

PLAN INDIVIDUEL

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



Section : ZL
N° : 412
5, impasse Madeleine Chusseau

Superficie : 286m²

Superficie de plancher maximale : 170m²

Maître d'Ouvrage



Brossardière Aménagement
Moulin Neuf
85 000 LA ROCHE SUR YON



Terrimo Atlantique
22, Rue Benjamin Franklin
85000 LA ROCHE SUR YON
Tel : 02 51 41 06 15



AFIR
Moulin Neuf
85 000 LA ROCHE SUR YON

Paysagiste - Concepteur

Lorraine DODAINAS
GEOUEST



DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE

www.geouest.fr

46 rue B. Franklin - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DOSSIER L24.550
Référence AUTOCAD L24550-ind.DWG

DATE 18/09/2024

DATE DE MODIFICATION 08/01/2025
08/01/2026

ECHELLE 1/250

0 5m 10m 20m



LEGENDE

- [Dots] Zone non constructible
- [Red dots] Accès automobile privatif interdit
- [Blue dashed line] Implantation partielle obligatoire en limite séparative
- [Orange line] Emplacement obligatoire de l'accès automobile et du parking privatif (dimension 6.00m x 5.00m minimum et 6.00m x 6.00m minimum le long des voies de 5m de largeur)
- [Car icon] Emplacement des places de stationnement publiques
- [Green bushes] Plantation projetée (emplacement de principe)
- [Green bushes with arrows] Espace Vert (engazonnement)
- [Green bush with dot] Végétation existante conservée

LÉGENDE CLÔTURE

- [Orange dashed line] Clôture à l'alignement sur la voie portant l'accès au lot
- [Purple dashed line] Clôture en limites séparatives et en fonds de lots ne donnant pas sur des espaces communs ou des voies de circulation
- [Green dashed line] Clôture en limites séparatives et en fonds de lots donnant sur des espaces communs ou des voies de circulation

Ouvrages hors sols :

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Électricité, GAZ, Téléphone, candélabres).



GÉOMÈTRE-EXPERT

GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE



www.geouest.fr